



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 664-46

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 18 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 664-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE MASCOUCHE AFIN D'AJUSTER LES EXCEPTIONS POUR LE STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT ET POUR DÉLÉGUER UN POUVOIR EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 19 décembre 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca